



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat
Délégué interministériel à la sécurité routière
Délégué à la sécurité et à la circulation routières*

Paris, le 28 JUIL. 2015

Madame la Secrétaire générale,

Par lettre du 24 juillet dernier, vous avez appelé mon attention sur le temps de travail des inspecteurs et des délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR).

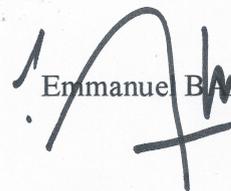
Vous souhaitez qu'une réflexion soit ouverte sur les tâches qui leur incombent.

Le secrétaire général vous a reçu le 9 juillet dernier et vous a indiqué que ce sujet ne pourrait faire l'objet d'une étude spécifique que lorsque l'objectif fixé par le ministre de réduction des délais moyens d'attente d'une place d'examen à hauteur de 45 jours serait atteint. Le ministre a demandé que cet objectif soit atteint en 2017.

Enfin, je m'y suis engagé, les groupes de travail relatifs à vos missions et à vos carrières, vont reprendre dès la promulgation de la loi. Une date a d'ores et déjà été retenue le 15 septembre prochain.

Les IPCSR et DPCSR ont un rôle à jouer en matière de contrôle qualité des examens d'une part et des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des établissements de la conduite et de la sécurité routière d'autre part. C'est une condition de la réussite de la réforme, que le ministre a toujours annoncé vouloir mettre en œuvre, une fois que les délais d'attente auront baissé suffisamment.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération distinguée.


Emmanuelle BARBE

Copie : Monsieur le Secrétaire général

Madame Pascale MASET
Secrétaire générale du SNICA-FO
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS